

Direction des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique
Service des Assemblées
CD/LG

Mairie

CONVOCAATION

Hôtel de ville
2 place du Général Leclerc
BP 305
40011 Mont de Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 87 87
Fax : 05 58 05 87 86
mairie@montdemarsan.fr
www.montdemarsan.fr

La prochaine séance du Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, à laquelle vous êtes prié(e) de bien vouloir assister, aura lieu le :

**Mardi 11 Décembre 2018 à 19h00,
Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville
2, place du Général Leclerc
40 011 Mont de Marsan Cedex**

Vous trouverez ci-joint :

- l'ordre du jour de cette séance ainsi que les projets des délibérations s'y rapportant,
- le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan



En cas d'empêchement et de rédaction d'un pouvoir, vous êtes priés de bien vouloir transmettre celui-ci à l'adresse suivante : assemblees@montdemarsan-agglo.fr

1. - *Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018*
2. - *Compte-rendu des décisions du Maire*
3. - *Information : Rapport d'activités Mont de Marsan Agglomération année 2017.*

I – Affaires Juridiques - Finances – Ressources Humaines – Urbanisme :

Affaires Juridiques:

4. - Mise à disposition de biens, équipements et matériels dans le cadre de l'extension de l'intérêt communautaire de la compétence "Equipements Culturels et Sportifs" (Théâtres "Le Molière" et "Le Pégly").

Finances :

5. - Budget Principal Ville et Budgets Annexes Pompes Funèbres Municipales, Régie Municipale des Fêtes et Animations, Parcs de Atationnement, Eau et Géothermie- Décisions Modificatives.
6. - Subvention exceptionnelle versée au Stade Montois Omnisports – budget ville 2018.
7. - Attribution de subventions au Stade Montois Omnisports – exercice budgétaire 2019.
8. - Attribution d'une aide aux élèves montois de l'école de musique IDEM.
9. - Tarifs pour l'exercice 2019 – Marchés
10. -Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2019, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2018.
11. - Autorisation de versement d'une avance sur la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mont de Marsan.
12. - Demande de garantie d'emprunt pour des travaux de réhabilitation des bâtiments de l'Hippodrome "Les Grands Pins" par la Société des Courses.
13. - Emprunt à souscrire par le Centre Communal d'Action Sociale de Mont de Marsan – Avis du conseil municipal.(modification)

Ressources Humaines:

14. - Campagne de recensement 2019 - recrutement et rémunération des agents recenseurs.
15. - Transfert des agents de la Ville de Mont de Marsan vers Mont de Marsan Agglomération dans le cadre de l'exercice des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées ».
16. - Convention de mise à disposition de services avec Mont de Marsan Agglomération pour la gestion du service municipal « chauffage urbain - géothermie ».
17. - Mise à jour des emplois communaux.

Urbanisme

- 18. - Convention de partenariat pour la constitution d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)
- 19. - Cession d'une partie d'un espace vert sis allée du Général Mességué. (MARCHAL)
- 20. - Cession d'une partie d'un espace vert sis allée du Général Mességué. (LAUNAY)
- 21. - Cession d'une partie d'un espace vert sis allée Marcel Nihous. (SOUBIRON ET SUSKA)
- 22. - Cession de parcelles passage de la croix blanche.
- 23. - Modifications de l'assiette du bail emphytéotique du Gouillardet.
- 24. - Instauration de l'obligation de ravalement de façades - mise en œuvre du dispositif communal.
- 25. - Campagne de ravalement de façades – Attribution de subventions.
- 26. - Cession d'un logement de fonction avenue de Villeneuve.
- 27. - Service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme – Avenant à la convention conclue avec Mont de Marsan Agglomération.

II– Régie des Eaux

- 28. - Prescription quadriennale pour recette exceptionnelle.
- 29. - Acquisition d'un terrain sis chemin de Thore pour la réalisation d'un bassin de stockage des eaux usées.

III – Géothermie Chauffage Urbain.

- 30. - Adoption des statuts de la régie municipale chauffage urbain – géothermie.
- 31. - Désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie municipale « chauffage urbain - géothermie ».

IV– Culture

- 32. - Musée - Inscription à l'inventaire de 7 œuvres.